

PROCES VERBAL – COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 13 septembre 2021 Salle du conseil municipal – Peillonex

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations.

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, René CARME, Michel BERTHET, Josiane COUDURIER-BŒUF, Nathalie RUFFIN, Sébastien FROMENT, Emmanuelle de FOURNAS, Vanessa SIROT, Laurent VON DACH, Céline GROS, Benoît JUNOD ;

Excusés ayant donné pouvoir : Agnès GRIVAZ à Catherine BOSC ;

Absents : Hervé BEL, Patrick REY.

Invité qualifié : Johan IMBERT, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12
Nombre de votant (procurations comprises)	13

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare à 20h12 la séance du conseil municipal en date du 13 septembre ouverte.

Le secrétariat de séance est assuré par : Josiane COUDURIER BŒUF.

Assemblée :

D022-2021 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15/06/2021 ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations ou modifications à apporter sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

Le procès-verbal en date du 15/06/2021 est adopté à l'unanimité.

Finances :

D023-2021 Décision Modificative n°2 ;

Afin de constater un indu de Taxe d'Aménagement, il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 10 du budget communal. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
Chapitre-article désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
10 – 10226 Taxe d'aménagement		+ 3500,00€		
21 – 21311 – Hôtel de Ville	= 3500,00€			

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

La décision modificative du budget n°2 est adoptée à l'unanimité.

Sport :

D024-2021 Aides financières à l'achat de forfaits de ski au Massif des Brasses – 2021/2022

Monsieur le Maire explique à ses collègues que la station du Massif des Brasses, domaine familial au cœur du territoire de la CC4R, a établi depuis plusieurs années un partenariat avec les communes du secteur afin de promouvoir la pratique du ski auprès des jeunes et les inciter à découvrir les sports d'hiver.

Dans cette perspective, et particulièrement après une saison de fermeture totale, la commune de Peillonex souhaite intégrer ce dispositif pour ses habitants.

Il propose au conseil d'adopter l'aide financière ci-après :

	Tarifs grand public	Participation communale
Forfait saison alpin enfant moins de 5 ans	30,00 €	5,00 €
Prévente Forfait saison alpin enfant de 5 à 15 ans inclus	95,00 €	30,00 €
Préventes Forfait saison alpin jeune de 16 à 21 ans inclus	163,00 €	40,00 €
Préventes Forfait saison alpin Sénior plus de 65 ans	163,00 €	0,00 €
Préventes Forfait saison alpin Adultes	192€ à 210€	0,00 €
Préventes Pack Famille saison alpin 2 adultes + 2 enfants	570,00 €	60,00 €

Préventes Forfait saison enfant 5-15 ans inclus, domaine nordique de Plaine Joux	35,00 €	10,00 €
Préventes Forfait saison adulte 16 ans et plus, domaine nordique de Plaine Joux	73,00 €	10€ uniquement pour les 16/21 ans inclus.

Céline GROS souhaite savoir comment le massif des brasses vérifie la domiciliation des personnes.

M. le Maire lui précise qu'ils doivent présenter un justificatif de domicile.

Catherine BOSC indique qu'elle souhaite qu'un effort soit fait sur les jeunes.

Sébastien FROMENT pense qu'il serait judicieux de faire de la communication autour de cette aide apportée par la commune de Peillonex.

Catherine BOSC indique qu'elle souhaite aussi que soit faite cette communication au travers, peut être, d'un petit mot dans les boîtes aux lettres des habitants.

René CARME indique que la commune peut aussi diffuser l'information via le site internet de la commune et dans les écoles.

Après en avoir débattu et sans demande supplémentaire, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines :

D025-2021 Modification du tableau des effectifs ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter, pour actualisation et adaptation, le tableau des effectifs de la collectivité. Ce document, obligatoire, permet d'encadrer les recrutements et d'attribuer les régimes de payes.

Il précise qu'il s'agit d'adapter les heures sur certains postes suite à la réorganisation du service enfance et de mettre à jour d'autres postes.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée de :

- supprimer un poste d'adjoint technique,
- augmenter de 4h le poste d'adjoint technique C ;
- Ajouter 4,5h aux 2 postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe catégorie C ;
- Ajouter 4h au poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, catégorie C ;
- Réduire à 28h hebdomadaire le poste d'adjoint d'animation 1^{ère} place (anciennement 2^{ème} classe) ;
- Supprimer le poste d'apprentie à l'Ecole.

- d'adopter le tableau des emplois suivant à compter du 30 août 2021 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Notes
Filière administrative				
Attaché	A	1	39h	DGS
Rédacteur	B	1	35h	Urbanisme
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	35h	Etat Civil Finance Accueil
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	18h	La Poste
Adjoint admin 2 ^e cl	C	1	35h	RH (non pourvu)
Total		5	162	
Filière technique				
Adjoint technique ppal 1 ^e cl	C	1	35h	Cantine
Adjoint technique ppal 2 ^e cl	C	1	34h	Technique
Adjoint technique ppal 2 ^e cl	C	1	27h	Cantine
Adjoints techniques	C	2 -1	35h	Technique
Adjoint technique	C	1	21h +4	Cantine
Adjoint technique	C	1	35h	Technique
Total		7 6	191	
Filière animation				
Animateur principal 1 ^e cl	B	1	28h	Chef Service (dispo)
Adjoints d'animation 2 ^e cl	C	2	17.5 +4.5	Animateur.rice
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	16h +4h	Animatrice
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	13h	Animatrice
Adjoint d'animation 1 ^e cl	C	1	35h -7h	Chef service adjoint
Total		6 5	120	
Apprentie - Ecole	C	1	35h	Animatrice
TOTAL DES EFFECTIFS DE LA		19 16		

COLLECTIVITE			473	
---------------------	--	--	------------	--

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13

Le tableau des effectifs ainsi proposé est adopté à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

DM006-2021 Attribution du MAPA restauration scolaire à l'entreprise 1001 REPAS

QUESTIONS DIVERSES

L'Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.

Le Maire,

Christian RAIMBAULT



La secrétaire de séance,

Josiane COUDURIER BOEUF

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josiane Coudurier Boeuf', written in a cursive style.

